



(Position de LNE sur le projet CIGEO - document du 6 février 2013)

CIGEO, la pire des solutions de gestion des déchets radioactifs MA et HAVL

Notre Pays est face à une situation extrêmement délicate.

Force est de constater que l'industrie nucléaire n'est pas en mesure de proposer de solution durable pour les matières résiduelles extrêmement dangereuses pour l'homme et son environnement qu'elle ne cesse de produire depuis des décennies.

Afin de limiter dès à présent la charge de la gestion de ces matières sur les générations futures, il est de première urgence d'arrêter d'en produire.

Une sortie volontaire, responsable et rapide du nucléaire s'impose donc.

Le projet CIGEO est absolument contraire à cette logique puisqu'il vise à enfouir les déchets nucléaires actuels et futurs en hypothéquant sur une prolongation de la durée de vie de nos centrales bien au-delà de ce que leurs concepteurs avaient envisagé.

CIGEO cautionne donc une fuite en avant vers l'augmentation dangereuse de la probabilité d'une catastrophe nucléaire majeure dans notre pays et une accumulation progressive totalement ingérable des matières résiduelles ainsi générées.

CIGEO se présente comme un projet 'flexible' et 'évolutif'. C'est avant tout un projet très flou.

Les combustibles usés considérés comme valorisables ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire de ce centre. Pourtant, la cour des comptes demande d'y envisager l'enfouissement de 24 000 tonnes d'uranium de retraitement et de 1 700 tonnes de MOX usé qui sont une grosse partie de ces matières dites 'valorisables'.

De plus, la directive européenne du 19 Juillet 2011 qui doit être transposée dans le droit français avant le 23 août 2013 rend possible le stockage à CIGEO de déchets en provenance d'autres pays d'Europe. La position de la France à ce sujet est toujours inconnue.

De gigantesques incertitudes pèsent donc sur l'inventaire des matières françaises et européennes qui seraient destinées à cet enfouissement et donc sur la dimension réelle et le coût du projet de CIGEO. Ces incertitudes doivent absolument être levées avant le débat public envisagé en 2013.

Le coût de CIGEO doit par conséquent aussi être clarifié en amont du débat public.

Le dossier du maître d'ouvrage doit explicitement présenter l'état actuel des provisions financières spécifiquement dédiées à CIGEO. Le public doit aussi être informé de la nature ainsi que des garanties de sécurisation des actifs dédiés correspondants.

Le mode de calcul de ces provisions doit être correctement expliqué à la population. Le choix du taux d'actualisation pour les charges de très long terme (>30/40 ans) qui est actuellement très anormalement élevé doit être discuté.

Ces questions doivent faire partie intégrante de ce débat public puisqu'elles engagent notre responsabilité vis à vis des générations futures.

Il est nécessaire de percer cette 'bulle du nucléaire' avant qu'elle n'explode.

Il n'est pas acceptable que le risque financier de l'accident nucléaire, nécessairement augmenté par la mise en œuvre de CIGEO et la prolongation de la durée de vie des réacteurs, soit encore assumé par le contribuable. Ce point aussi doit être débattu.

La question de l'accident nucléaire à CIGEO est une question centrale dans ce débat et le public est en droit de pouvoir l'appréhender correctement pour se faire un avis:

- Quelle pourrait être la mesure et l'étendue d'un accident nucléaire à CIGEO ?
- Quelles seraient les procédures d'intervention et de gestion d'explosion et d'incendie au sein des galeries à 500 mètres sous terre ?
- Quelles sont, à l'échelle des bassins de la Seine et de la Meuse, les ressources en eau susceptibles d'être impactées par un tel accident ?

De toute évidence, les concepteurs de CIGEO sont confrontés à l'irréversibilité de leur projet malgré les promesses qui parlent de réversibilité pour rassurer.

Les dépôts de déchets en grande profondeur sont ingérables en cas d'accident comme en témoigne la mine d'Asse en Allemagne ou le site de Stocamine en France.

Certains éléments scientifiques, qui vont à l'encontre de la faisabilité du principe d'enfouissement, ont été négligés dans les conclusions des études réalisées.

Il s'agit par exemple :

- De l'action de la microbiologie sur la dégradation de la roche argileuse dans la zone endommagée par le creusement (EDZ) et du rôle de cette EDZ vis à vis de la circulation de l'eau, des radionucléides et du fluage.
- Du rôle de la température et de la diffusion, notamment dans le transport des radionucléides
- Des scellements
- De la perméabilité des milieux complexes et fracturés de l'Oxfordien et du Dogger et des risques d'intrusion d'eau via les descenderies et les puits.

- De l'existence d'un potentiel géothermique très important en dessous de la formation argileuse qui serait destinée au stockage.

Ces éléments attestent de difficultés majeures et irrésolues bien en amont de la phase de conception pourtant annoncée par le débat public.

Contrairement à ce qui est régulièrement asséné par le maître d'ouvrage, il est clairement établi que les critères sociaux économiques locaux (chômage, économie en déclin, ruralité, notion historique de sacrifice pour la nation ancrée dans les mentalités...) ont bien davantage pesé que les critères géologiques sur le choix du site de Bure.

La loi de 2006 n'a pas intégré les conclusions du débat public de 2005.

Conformément aux conclusions de ce débat public, nous exigeons un report de la décision pour permettre l'étude approfondie de toutes les options envisageables de stockage et d'entreposage de longue durée en surface, sub-surface ou dans des tunnels à flanc de colline, d'autant plus vis à vis des déchets Moyenne Activité à Vie Longue (MAVL) dont la nature et le conditionnement sont à l'évidence totalement incompatibles avec l'enfouissement.

Il faut aussi, à l'évidence aussi, revoir l'ensemble du processus décisionnel.

L'acceptabilité sociale des solutions de gestion pour les différents types de déchets radioactifs doit reposer sur l'efficacité et la fiabilité des procédés quant à la sécurité et la protection de la santé des populations.

En aucun cas sur l'achat des consciences. Localement, les prises de position et les décisions sont polluées par l'argent qui coule à flot mais bien souvent retourne aux opérateurs du nucléaire (Syndièse – CEA, archives EDF et ANDRA, plate-forme de pièces de rechange pour les réacteurs nucléaires...) Rien ne se perd...

Nous exigeons que tous les fonds d'accompagnement cessent immédiatement pour permettre une réflexion et un débat serein. Si des projets économiques doivent voir le jour en Meuse Haute Marne, ce sera par l'imagination et l'énergie des élus locaux, joints à la solidarité nationale envers les départements moins favorisés. Nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone et gardons la tête haute.

En conclusion, CIGEO est irréversible et ingérable en cas d'accident.

C'est un projet bien trop flou pour être crédible. CIGEO n'offre en rien une solution fiable à la gestion la plus sûre possible des déchets nucléaires. C'est pourquoi nous affirmons notre ferme opposition à ce projet. L'urgence est la sortie du nucléaire. C'est la seule voie qui permette de limiter la charge, déjà très lourde, que nos agissements font porter aux générations futures. C'est aussi la seule voie qui permettrait d'appréhender avec lucidité quelles pourraient être les solutions les plus appropriées pour gérer au mieux le lourd fardeau radioactif que les générations passées nous lèguent aujourd'hui.

Sans le courage politique nécessaire à cet engagement, la France et l'Europe seront un jour ou l'autre les cobayes volontaires ou involontaires d'un accident nucléaire majeur. Nous sommes, simples citoyens ou décideurs en haut lieu, dans le même bateau. Nous vous invitons à en prendre la mesure.